

Effects of using International Financial Reporting Standards (IFRS) in the EU: public consultation

Fields marked with * are mandatory.

Impact of International Financial Reporting Standards (IFRS) in the EU: public consultation

Purpose of the consultation

The European Commission is holding a public consultation to seek views from all interested parties on their experience of Regulation 1606/2002 ("[the IAS Regulation](#)"). The results of this public consultation will feed into the European Commission's evaluation of the IAS Regulation.

Background

Applying internationally accepted standards - the International Financial Reporting Standards (IFRS) – means standardising companies' financial reporting to make financial statements more transparent and comparable. The ultimate aim is for the EU capital market and the single market to operate efficiently.

Scope of the IAS Regulation

The IAS Regulation states that the IFRS must be applied to the consolidated financial statements of EU companies whose securities are traded on a regulated EU market. EU countries may extend the application of IFRS to annual financial statements and non-listed companies ([view an update on the use of options in the EU](#)). The Transparency Directive ([2004/109/EC](#)), as subsequently amended, also stipulates that all issuers (including non-EU ones) whose securities are listed on a regulated market located or operating in an EU country must use IFRS.

Impact of the IAS Regulation

The implementation of IFRS in the EU has had an impact on cross-border transactions, trade, the cost of capital, investor protection, confidence in financial markets and stewardship by management. However, it is difficult to differentiate their impact from that of other significant factors, including other regulatory changes in the EU and internationally.

Developments since adoption

Over 100 countries now use IFRS. These accounting standards have been increasingly discussed at international level (e.g. G20, Basel Committee) and with various interested parties in the EU, especially in the wake of the financial crisis.

Several initiatives concerning technical issues and governance are under way at both international and EU level. In the EU, [the Maystadt report's recommendations](#) are being implemented. These are designed to strengthen the EU's contribution to achieving global and high quality accounting standards by beefing up the role of the European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), which advises the Commission on IFRS matters.

Current Commission evaluation

The Commission is evaluating the IAS Regulation to assess:

- IFRS's actual effects
- how far they have met the IAS Regulation's initial objectives
- whether these goals are still relevant
- any areas for improvement.

This consultation is part of the evaluation process. The questionnaire was drafted with the help of an informal expert group which is to assist the Commission throughout the [process](#).

Target group(s)

Any interested party – commercial, public, academic or non-governmental, including private individuals.

Especially: capital market participants and companies preparing financial statements or using them for investment or lending purposes (whether or not they use IFRS).

Consultation period

7 August — 31 October 2014 (12 weeks).

How to submit your contribution

If possible, to reduce translation and processing time, please reply in one of the Commission's working languages (preferably English, otherwise French or German).

Contributions will be published on this website with your name (unless – in your response – you ask us not to).

N.B.: Please read the specific privacy statement to see how your personal data and contribution will be dealt with.

Reference documents and other, related consultations

- [IAS/IFRS standards & interpretations](#)
- [IFRS Foundation](#)
- [European Financial Reporting Advisory Group \(EFRAG\)](#)
- [Commission reports on the operation of IFRS](#)

Results of public consultation & next steps

The results will be summarised in a technical report and will feed into the evaluation report to be presented by the Commission in line with Article 9.2 of Regulation [258/2014](#).

Questions

Please note that some questions do not apply to all groups of respondents.

Who are you?

1. In what capacity are you completing this questionnaire?

If it's *not* on behalf of an organisation, please indicate that you are a "private individual".*

- Company preparing financial statements *[some specific questions for preparers marked with 'P']*
- Company using financial statements for investment or lending purposes *[some specific questions for users marked with 'U']*
- A company that both prepares financial statements and uses them for investment or lending purposes *[some specific questions for preparers and users marked with 'P' and 'U']*
- Association
- Accounting / audit firm
- Trade union / employee organisation
- Civil society organisation / non-governmental organisation
- Research institution / academic organisation
- Private individual
- Public authority *[one specific question for public authorities marked with 'PA']*
- Other

1.10. Public authority - please specify (you can tick more than 1 choice

below if you are replying on behalf of more than 1 type of organisation)*

- International organisation
- EU institution
- EU agency
- National standard-setter
- National supervisory authority/ regulator
- Other

2. Where is your organisation/company registered, or where are you are located if you do not represent an organisation/company? Select a single option only. *

- EU-wide organisation
- Global organisation
- Austria
- Belgium
- Bulgaria
- Croatia
- Cyprus
- Czech Republic
- Denmark
- Estonia
- Finland
- France
- Germany
- Greece
- Hungary
- Ireland
- Italy
- Latvia
- Lithuania
- Luxembourg
- Malta
- The Netherlands
- Poland
- Portugal
- Romania
- Slovakia
- Slovenia
- Spain
- Sweden
- United Kingdom
- Norway
- Iceland
- Liechtenstein
- Other European country
- Other

3. What is the name of the organisation or authority you represent? If you are part of a group, give the name of the holding company as well.*

AUTORITE DES NORMES COMPTABLES

5. In the interests of transparency, your contribution will be published on the Commission's website. How do you want it to appear?*

- Under the name supplied? (*I consent to the publication of all the information in my contribution, and I declare that none of it is subject to copyright restrictions that would prevent publication.*)
- Anonymously? (*I consent to the publication of all the information in my contribution except my name/the name of my organisation, and I declare that none of it is subject to copyright restrictions that would prevent publication.*)

Relevance of the IAS Regulation

Objective

6. The rationale for the IAS Regulation, imposing internationally accepted standards - the International Financial Reporting Standards (IFRS) - was to make companies use the same set of accounting standards, thus ensuring a high level of transparency and comparability of financial statements. The ultimate aim was to make the EU capital market and the single market operate efficiently.

In your view, are the Regulation's objectives still valid today?*

- Yes
- No
- No opinion

6.1. Comments.

L'introduction des normes internationales (IFRS, autrefois IAS) pour les comptes consolidés des entités cotées avait pour objectif d'améliorer le fonctionnement du marché des capitaux de l'UE.

Les normes IFRS semblent avoir contribué à améliorer effectivement ce fonctionnement, notamment via une meilleure comparabilité entre Etats membres et une meilleure transparence des comptes. Ce deuxième phénomène est toutefois à relativiser, la transparence étant parfois handicapée par un volume d'information trop important et une relative instabilité du référentiel dans le temps.

Cet objectif reste donc d'actualité aujourd'hui, car des progrès peuvent encore être faits, et il devrait être considéré comme le premier objectif du règlement IAS. L'amélioration du fonctionnement du marché unique doit être considéré comme prioritaire par rapport aux autres objectifs, tels que la comparabilité avec d'autres zones économiques ou l'information des investisseurs européens dans ces autres zones. Cette amélioration suppose une meilleure articulation avec les autres pans de la réglementation européenne

7. The IAS Regulation refers to IFRS as a set of global accounting standards. Over 100 countries use or permit the use of these standards. The US, for instance, allows EU companies listed in the US to report under IFRS. However, it continues to rely on its "generally accepted accounting principles" (GAAPs) for its domestic companies' financial statements, while the EU requires IFRS to be used for the consolidated accounts of EU listed companies.

Has the IAS Regulation furthered the move towards establishing a set of globally accepted high-quality standards?*

- Yes
- No
- No opinion

7.1. Please explain.

On peut considérer que le règlement IAS qui a rendu obligatoire l'application des normes IFRS pour les comptes consolidés des entreprises de la plus importante zone économique mondiale a permis d'enclencher un mouvement d'adoption des IFRS de par le monde (depuis 2005, 8 pays de plus du G20 imposent au moins partiellement l'application des normes IFRS). La Fondation IFRS l'a d'ailleurs reconnu dans sa revue stratégique finalisée en 2012.

Néanmoins, il convient de relativiser l'étendue de ce mouvement :

1. Certains pays, très importants du point de vue de leur capitalisation boursière (Etats-Unis, Japon) n'ont pas encore rendu obligatoires les IFRS pour les sociétés dont le siège social est localisé dans leur pays. Autrement dit, le fait d'autoriser et non d'imposer les normes IFRS ne met pas ces pays au même plan que les Etats-membres de l'Union européenne.

2. Le champ d'adoption des IFRS dans certains pays doit être examiné avec attention. En effet, certains pays autorisent les IFRS pour les comptes consolidés de certaines sociétés, mais pas pour toutes (ex : pas pour leurs institutions financières en Argentine, au Mexique ou encore en Nouvelle-Zélande). On peut considérer que ces pays ne sont pas au même plan que les Etats-membres de l'Union européenne.

3. L'échec de la stratégie de convergence avec les Etats-Unis devrait conduire à s'interroger sur les capacités de l'IASB à mieux entendre les demandes de l'Union européenne.

Scope

8. The obligation to use IFRS as set out in the IAS Regulation applies to the consolidated financial statements of EU companies whose securities are traded on a regulated market in the EU. There are about 7,000 such firms.

In your view, is the current scope of the IAS Regulation right (i.e. consolidated accounts of EU companies listed on regulated markets)?*

- Yes
- No
- No opinion

8.2. Comments.

Oui, le périmètre du règlement IAS qui rend obligatoires les IFRS pour les comptes consolidés des entreprises faisant appel public à l'épargne (article 4), tout en laissant la possibilité aux Etats membres de les étendre aux comptes annuels de ces sociétés ou aux comptes annuels et consolidés des autres sociétés (article 5) est approprié et équilibré.

9. National governments can decide to extend the application of IFRS to:

- individual annual financial statements of companies listed on regulated markets
- consolidated financial statements of companies that are not listed on regulated markets
- individual annual financial statements of companies that are not listed on regulated markets.

In your view, are the options open to national governments:*

- Appropriate
- Too wide
- Too narrow
- No opinion

Cost-benefit analysis of the IAS Regulation

10. Do you have pre-IFRS experience/ experience of the transition process to IFRS?*

- Yes
- No

11. In your experience, has applying IFRS in the EU made companies' financial statements more transparent (e.g. in terms of quantity, quality and the usefulness of accounts and disclosures) than they were before mandatory adoption?*

- Significantly more transparent
- Slightly more transparent
- No change
- Slightly less transparent
- Significantly less transparent
- No opinion

11.1. Please elaborate.

Les normes IFRS donnent la possibilité aux sociétés d'ajouter des lignes à leurs états financiers pour mettre en lumière des éléments importants, par ailleurs elles énumèrent un plus grand nombre d'informations à fournir en annexe. Ces deux éléments contribuent à la production d'une information plus riche.

Néanmoins, pour le secteur bancaire, le rapport de l'Enhanced Disclosure Task Force, à la demande du FSB, a démontré que l'information fournie selon les normes IFRS était insuffisante et a abouti à une trentaine de recommandations visant à améliorer la clarté, la comparabilité, et les délais de communication des informations par les banques à leurs investisseurs.

Par ailleurs, pour les autres secteurs, l'accroissement du volume des informations à fournir en annexe, partiellement lié à des modes de comptabilisation qui, dans certains cas, diffèrent de la réalité économique des modèles d'affaires (business model) et à des modes d'évaluation plus complexes peut aussi poser problème et mettre à mal la lisibilité et la pertinence de ces informations. C'est pourquoi l'ANC soutient le projet de « disclosure initiative » qui devrait amener plus de lisibilité dans les notes annexes en mettant l'accent sur les informations significatives.

12. In your experience, has applying IFRS in the EU altered the comparability of companies' financial statements, compared with the situation before mandatory adoption?

	Significantly increased	Slightly increased	No change	Slightly reduced	Significantly reduced	No opinion
In your country	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
EU-wide	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compared with non-EU countries	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

12.1. Please elaborate.

In your country :

L'adoption d'un deuxième référentiel (normes IFRS) pour les comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne a réduit en théorie la comparabilité de leurs états financiers avec ceux des autres sociétés françaises qui établissent leurs comptes consolidés selon les normes comptables françaises découlant de la 7ème directive relative aux comptes consolidés. Avant le règlement IAS, un même référentiel était applicable pour tous les comptes consolidés des sociétés françaises, quelles qu'elles soient.

Depuis le règlement IAS, deux référentiels sont applicables, ce qui réduit la comparabilité entre les sociétés françaises, d'autant plus que les normes IFRS souffrent d'une forte instabilité. Par ailleurs, les normes IFRS laissent davantage de discrétion dans la présentation des états financiers qu'auparavant en normes françaises, ce qui entraîne une moindre comparabilité entre sociétés françaises qu'avant l'adoption des normes IFRS. De fait, les entreprises multiplient aujourd'hui le recours à des indicateurs mieux adaptés à leur gestion, mais non normalisés, alors que cet usage paraissait moins fréquent avant 2005.

Cependant, en pratique la réduction de la comparabilité des comptes consolidés entre sociétés françaises utilisant deux référentiels différents (IFRS/normes françaises) est amoindrie par le fait que les parties prenantes françaises ont une bonne connaissance des deux référentiels.

EU-Wide :

Le règlement IAS a indéniablement renforcé la comparabilité entre entreprises européennes cotées, un même référentiel comptable leur étant désormais obligatoirement applicable. En effet, la 7ème directive offrait des options aux Etats membres ; les normes locales pouvaient donc être différentes. Le règlement IAS a donc renforcé la comparabilité entre les entreprises grâce à l'harmonisation des principes d'évaluation utilisés par les sociétés européennes cotées. Néanmoins, la présentation de leur compte de résultat étant laissée à leur appréciation la comparabilité de leur performance n'a pas été réellement assurée.

Compared with non-EU countries :

Il semble difficile de répondre à cette question, étant donné que l'application obligatoire des IFRS en dehors de l'Union européenne est très relative (cf. réponse question 7). Cependant, la comparabilité est accrue lorsque le champ d'application des normes est le même qu'en UE dans d'autres juridictions.

13. Have financial statements become easier to understand

since the introduction of IFRS, compared with the situation before mandatory adoption?*

- Yes, in general
- Yes, but only in certain areas
- No, in general
- No, except in certain areas
- No opinion

13.1. In which areas?*

Pour un lecteur français, la compréhension des états financiers établis selon les normes IFRS nécessite une grande connaissance et une grande maîtrise de ces normes. C'est un travail d'expert.

Ces normes IFRS diffèrent en effet considérablement des normes françaises, qui elles sont ancrées sur le droit des sociétés et le droit du contrat et qui n'ont pour vocation que de retracer la performance, avec une connexion entre le bilan et le compte de résultat (le bilan étant l'image de la situation comptable de la société à un instant T ; le compte de résultat, le film sur un an).

Les normes IFRS sont différentes dans le sens où elles reposent sur des fondements essentiellement conceptuels, qu'elles visent à se projeter vers l'avenir, avec une vision plus financière de la situation des sociétés.

En outre, au sein même des entreprises, la complexité des normes les rend bien souvent difficilement compréhensibles de la part de la direction. D'aucuns considèrent même que la compréhension des comptes leur a été confisquée au profit d'experts. D'autant plus que certaines normes sont contre-intuitives : hausse des performances ou des capitaux propres suite à l'écartement des spreads de crédits sur les dettes comptabilisées en juste valeur - IAS 39 , non comptabilisation en résultat des plus-values sur certaines actions comptabilisées en autres éléments du résultat global selon IFRS 9, prise ou perte de contrôle selon IFRS 3. Un autre exemple est celui de l'assurance où l'interaction entre actifs et passifs (ALM) qui est au cœur du métier n'est pas reflétée du fait de normes développées pour chaque côté du bilan de façon indépendante et conduisant à des distorsions comptables au bilan et à une artificielle volatilité dans le résultat, contrairement à ce qui existe dans le référentiel français.

13.2. Please elaborate.

14. Has the application of IFRS in the EU helped create a level playing field for European companies using IFRS, compared with the situation before mandatory adoption? *

- Yes
- Yes, to some extent
- No
- No opinion

14.1. Please elaborate.

L'adoption des IFRS a eu un effet très positif pour la confection des comptes consolidés des groupes européens de taille mondiale, en permettant d'aligner toutes les filiales sur les mêmes retraitements de leurs comptes, ce qui permet de limiter les coûts ou d'éviter trop de disparités comptables entre zones (voir Q19). Cependant, des divergences subsistent entre sociétés appliquant les normes IFRS. C'est le cas pour le provisionnement des engagements de retraite (IAS19), l'enregistrement en OCI des pertes sur les actifs de retraite ayant introduit des disparités de concurrence au bénéfice des entreprises massivement investies en actions en période de crise des marchés.

En revanche, le « level playing field » avec les Etats-Unis n'est pas amélioré par la politique de non-convergence des autorités américaines, qui divergent sur certains points stratégiques des IFRS, y compris pour des normes récentes, avec des implications à la fois en termes de comparabilité et de ratios prudentiels à retraiter (par exemple, divergences sur les traitements des pensions, divergence accrue à venir sur les normes relatives aux instruments financiers) et dont l'impact peut différer de manière importante selon que les groupes sont industriels et/ou commerciaux ou des groupes du secteur financier. Enfin, les Etats-Unis, qui ont conservé leurs marges de latitude y compris pour les projets de convergence, ne reconnaissent pas les états financiers en IFRS telles qu'adoptées par l'UE, mais uniquement telles que publiées par l'IASB.

15. Based on your experience, to what extent has the application of IFRS in the EU affected access to capital (listed debt or equity) for issuers in domestic and non-domestic markets that are IFRS reporters?

	Made it a lot easier	Made it easier	No effect	Made it more difficult	Made it a lot more difficult	No opinion
Domestic capital	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
EU capital other than domestic	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Non-EU capital	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15.1. Please provide data / examples if available.

Pour le marché français, il est délicat de porter une appréciation générale dans la mesure où l'expérience montre (et des études le confirment également) que les IFRS représentent pour les PME-ETI un défi qu'elles ont parfois du mal à maîtriser.

Pour les autres marchés, l'accès aux marchés actions et obligations en Europe semble avoir été facilité pour les émetteurs français du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour les comptes consolidés des sociétés cotées, même si aucune étude statistique n'a été en mesure de le démontrer.

Par ailleurs, les contraintes de publication pour les sociétés cotées aux Etats-Unis ont été allégées (sans que cela ne se soit traduit par un afflux de double cotation, celles-ci ayant plutôt tendance à régresser).

16. In your experience, has the application of IFRS in the EU had a direct effect on the overall cost of capital for your company or the companies you are concerned with? (Please distinguish - as far as possible – the impact of IFRS from other influences, e.g. other regulatory changes in the EU and the international credit crunch and crisis.)*

- Cost has fallen significantly
- Cost has fallen slightly
- No effect
- Cost has risen slightly
- Cost has risen significantly
- No opinion

17. In your view, has the application of IFRS in the EU improved protection for investors (compared with the situation before mandatory adoption), through better information and stewardship by management?*

- Yes, to a great extent
- Yes, to a small extent
- It had no impact
- No, protection for investors has worsened
- No opinion

17.1. Please provide data/ examples if available.

La protection des investisseurs a été améliorée de façon importante par rapport à certains risques qui n'étaient pas au bilan antérieurement. C'est par exemple le cas de certains engagements qui ne sont pas purement financiers, et qui sont maintenant comptabilisés de façon obligatoire, comme les locations financières et les engagements à long terme vis-à-vis du personnel.

Concernant les tests de perte de valeur sur des actifs non financiers, l'exigence de transparence figurant dans la norme IAS 36, en particulier au titre des sensibilités aux hypothèses clés de ces tests, permet de fournir aux utilisateurs des comptes des éléments d'appréciation pertinents sur la façon dont ces tests ont été mis en œuvre.

Concernant les instruments financiers, l'exigence de valoriser les dérivés en juste valeur a permis de refléter au bilan les risques de contrepartie. Cependant, la volatilité artificielle des performances suite à l'extension trop importante de l'application de la juste valeur et la contre-intuitivité de la hausse des performances ou des capitaux propres suite à la dépréciation des spreads de crédits sur les dettes comptabilisées en juste valeur peuvent aussi tromper la vigilance des investisseurs, et nuire à leur protection.

La protection apportée par les IFRS doit cependant être relativisée au regard des autres réformes engagées au sein de l'UE depuis 2005 (directive MIF, UCITS, garantie des dépôts, etc...) qui poursuivent ce même objectif

Enfin, cette question de protection des investisseurs n'est pas dissociable de celle de la stabilité financière. Pour prendre un exemple, le poids important pris par les « goodwill » dans les bilans et l'effet relativement pro-cyclique de la norme interdisant leur amortissement fait débat en termes de stabilité financière et de protection des investisseurs.

18. In your view, has the application of IFRS in the EU helped maintain confidence in financial markets, compared with the likely situation if it had not been introduced?

(N.B.: the “enforcement” section of this questionnaire deals with how IFRS are/ were applied.)*

- Yes, to a great extent
- Yes, to a small extent
- It had no impact
- No, confidence in financial markets has decreased
- No opinion

18.1. Please provide data/ examples if available.

En permettant une meilleure comparabilité des comptes et une meilleure transparence de l'information, les IFRS ont permis aux utilisateurs des comptes d'identifier plus aisément certaines situations « hors normes » et donc de prendre des décisions mieux informées.

19. Do you see other benefits from applying IFRS as required under the IAS Regulation?*

- Yes
- No
- No opinion

19.1. Yes - please specify (you may select more than 1 option).*

- Improved ability to trade/expand internationally
- Improved group reporting in terms of process
- Robust accounting framework for preparing financial statements Administrative savings
- Group audit savings
- Other

19.2. If yes, please give details, with examples/ data if possible.

Il ne semble pas que des gains administratifs ou d'audit de groupe aient été enregistrés par les groupes de société. Au contraire, l'adoption des IFRS a été coûteuse pour les entreprises européennes, ce que les entreprises américaines ont également perçu et avancé comme un argument en défaveur de l'adoption des IFRS lorsqu'elles ont répondu à l'enquête de la SEC

20. In your experience, on balance and at global level, how do the benefits of applying IFRS compare to any additional costs incurred – compared with the situation before mandatory adoption, bearing in mind the increasing complexity of businesses that accounting needs to portray?*

- Benefits significantly exceed the costs
- Benefits slightly exceed the costs
- Benefits and costs are broadly equal
- Costs slightly exceed the benefits
- Costs significantly exceed the benefits
- No opinion

PA.1. How would you rate the administrative and regulatory burden for your authority (e.g. reporting, enforcement) arising from the ongoing application of IFRS (excluding costs relating to the initial transition to IFRS)?

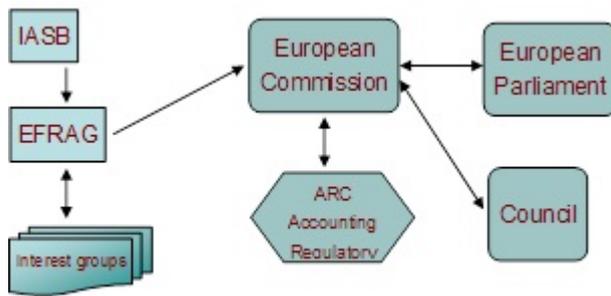
If you are an EU agency, please give only a consolidated EU-level response on behalf of the authorities whose responses

you are coordinating.*

- No significant impact
- Some impact
- Heavy burden
- No opinion

Endorsement mechanism & criteria

The EU's IFRS endorsement process



In the EU, IFRS are adopted on a standard-by-standard basis. The procedure is as follows:

- The International Accounting Standards Board (IASB) issues a standard.
- The European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) holds consultations, advises on endorsement and examines the potential impact.
- The Commission drafts an endorsement regulation.
- The Accounting Regulatory Committee (ARC) votes and gives an opinion.
- The European Parliament and Council examine the standard.
- The Commission adopts the standard and publishes it in the Official Journal.

This process typically takes 8 months.

Endorsement criteria

Under Article 3.2 of the IAS Regulation, any IFRS to be adopted in the EU must:

- be consistent with the "true and fair" view set out in the EU's [Accounting Directive](#)
- be favourable to the public good in Europe
- meet basic criteria on the quality of information required for financial statements to serve users (i.e. statements must be understandable, relevant, reliable and comparable, they must provide the financial information needed to make economic decisions and assess stewardship by management).

In his October 2013 [report](#), Mr Maystadt discussed the possibility of clarifying the "public good" criterion or adding 2 other criteria as components of the public good, namely that:

- any accounting standards adopted should not jeopardise financial stability
- they must not hinder the EU's economic development.

He also suggested that more thorough analysis of compliance with the criteria of prudence and respect for the public good was needed.

21. In the EU, IFRS are adopted on a standard-by-standard basis. The process, which typically takes 8 months, is as follows:

- The International Accounting Standards Board (IASB) issues a standard.
- The European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) holds consultations, advises on endorsement and examines the potential impact.
- The Commission drafts an endorsement regulation.
- The Accounting Regulatory Committee (ARC) votes and gives an opinion.
- The European Parliament and Council examine the standard.
- The Commission adopts the standard and publishes it in the Official Journal.

Do you have any comments on the way the endorsement process has been or is being conducted (e.g. in terms of the interaction of players, consistency, length, link with effective dates of standards, outcome, etc.)?*

La procédure d'adoption des normes IFRS dans l'Union européenne, ainsi que le délai d'adoption, doit veiller au respect des équilibres entre institutions nationales et européennes. A ce titre, l'évolution de la procédure de comitologie suggérée par la Commission européenne n'est pas favorablement accueillie.

En revanche, l'évolution de la procédure actuelle proposée par le rapport Maystadt et déjà partiellement mise en œuvre par la Commission européenne, est très positive, car elle permet à l'ARC d'intervenir plus en amont de la procédure.

Cette évolution pourrait être poussée encore plus loin. A titre indicatif, notamment concernant les délais, le fonctionnement de l'ARC et de l'EFRAG pourrait être coordonné avec celui de l'IASB de la façon suivante :

1. Dans les 10 mois qui suivent la publication d'un discussion paper, et en tout état de cause 1 mois au moins avant la publication prévisionnelle de l'exposé sondage, l'EFRAG publie un document rassemblant les options privilégiées, parmi celles explorées par l'IASB ou d'autres.
2. Dans le semestre précédent la date prévisionnelle de publication d'un exposé-sondage, l'ARC consacre une session de travail avec l'EFRAG aux grandes options envisagées par l'IASB et à l'expression des besoins concernant la future étude d'impact.
3. Sur chaque sujet majeur, l'EFRAG publie une étude d'impact en principe dans les 3 mois qui suivent la publication de l'exposé-sondage

; ceci l'obligerait dans les faits à anticiper largement ce travail en dialoguant avec l'IASB en phase préparatoire, pour être en mesure d'estimer l'impact en amont des grandes options envisagées. L'étude porterait notamment sur les coûts de mise en place, les effets économiques attendus, l'articulation avec une éventuelle réglementation financière européenne (notamment en matière prudentielle).

4. Si l'ARC et la Commission l'estiment nécessaire, l'EFRAG pourrait commencer un travail d'amendement du projet précis de la norme à venir sur la base du texte de l'exposé-sondage, et échange avec l'ARC régulièrement sur ses travaux.

5. Un an après la publication de l'exposé-sondage, et tout état de cause 1 mois au moins avant la publication prévisionnelle de la norme IFRS définitive, l'EFRAG présente les amendements concrets qu'il estime souhaitables au projet de norme IFRS. L'ARC rend un avis à la Commission sur les amendements à envoyer à l'IASB.

En complément de ces propositions, on peut observer les éléments suivants sur la procédure actuelle de consultation suivie par l'EFRAG :

- Certaines parties prenantes françaises et européennes répondent directement à l'IASB et non à l'EFRAG sur les projets de textes. Il conviendrait d'en analyser les raisons. Considèrent-elles plus pertinent et efficace de s'adresser directement à l'IASB ? Est-ce dû à des contraintes de délais de réponse ? Est-ce dû à un manque de confiance par rapport à la prise en compte de leurs problématiques dans les positions de l'EFRAG ?

- En moyenne le nombre de réponse adressées à l'EFRAG en phase de projets de textes est supérieur au nombre de réponse aux projets de recommandation. Là encore, il conviendrait d'en analyser les raisons. S'agissant de l'ANC, si le texte final n'est pas significativement modifié par rapport au projet, et si l'ANC y était favorable, alors elle ne répond généralement pas à l'EFRAG. Toutefois, les raisons pourraient différer selon les acteurs. Certains pourraient considérer que les dés sont jetés et qu'il ne sert plus à rien de répondre, même s'ils sont en désaccord.

- Les cabinets d'audit ne répondent généralement pas à l'EFRAG sur les projets de texte de l'IASB. Ils ne répondent bien souvent que sur les projets de recommandations d'adoption sur la base du respect des procédures par l'IASB et non sur le fond : une copie de leur réponse à l'IASB pourrait être envoyée à l'EFRAG.

- Enfin, il peut être observé un manque de continuité dans les commentaires de l'EFRAG. Ainsi, il arrive fréquemment que des commentaires soulevés par l'EFRAG en phase de discussion des projets de normes avec l'IASB, ne soient pas repris en phase ultérieure d'adoption, alors même que les questions techniques restent non résolues.

22. Under Article 3.2 of the IAS Regulation, any IFRS to be adopted in the EU must:

- be consistent with the "true and fair" view set out in the EU's [Accounting Directive](#)
- be favourable to the public good in Europe
- meet basic criteria on the quality of information required for financial statements to serve users (i.e. statements must be understandable, relevant, reliable and comparable, they must provide the financial information needed to make economic decisions and assess stewardship by management).

Are the endorsement criteria appropriate (sufficient, relevant and robust)?*

- Yes
- Yes, to some extent
- No
- No opinion

22.1. In his October 2013 [report](#), Mr Maystadt discussed the possibility of clarifying the "public good" criterion or adding 2 other criteria as components of the public good:

- *that any accounting standards adopted should not jeopardise financial stability*
- *that they must not hinder the EU's economic development.*

Please give any suggestion(s) you may have for additional criteria.

- Not jeopardising the EU's financial stability
- Not hindering economic development in the EU
- Not impeding the provision of long-term finance
- More explicit reference to the concept of prudence
- Consistency with other adopted IFRS
- Criterion concerning simplicity/proportionality
- Other

22.2. Comments.

Le rapport Maystadt a proposé que les critères d'adoption soient renforcés :

- En invitant l'EFRAG à analyser de manière plus approfondie le respect des critères de prudence et de conformité à l'intérêt public ;
- En ajoutant au règlement IAS deux critères, permettant de décliner plus avant la notion d'intérêt public, et visant à s'assurer que les normes comptables adoptées ne sont pas préjudiciables à la stabilité financière et qu'elles n'entravent pas le développement économique de l'Union.

Ces critères devraient effectivement être renforcés et complétés (cf. Q22.1).

Par ailleurs, les concepts actuellement utilisés « d'image fidèle » et de « bien public européen » ne sont pas véritablement définis. Ces critères devraient être précisés, surtout dans le contexte de la réforme de la gouvernance de l'EFRAG, initiée par M. Maystadt, étendant le champ de compétences de l'EFRAG à une analyse économique des impacts de normes.

L'adoption de nouvelles normes devrait également être analysée au regard des critères suivants :

- Amélioration de la norme antérieure : une nouvelle norme ne devrait être adoptée que s'il est démontré qu'elle apporte une amélioration par rapport à la norme à laquelle elle se substitue ;
- Veiller à ne pas introduire de distorsion de concurrence entre l'Europe et ses principaux compétiteurs mondiaux ;
- Prendre en considération les modèles économiques et les pratiques de gestion.
- Rester en cohérence avec les autres normes IFRS déjà existantes. Par exemple, dans le cas de l'assurance, l'examen en vue de l'adoption d' IFRS 9 concernant les instruments financiers détenus par les assureurs ne devrait être entrepris qu'en même temps que celui du futur standard contrats d'assurance en s'assurant de la cohérence entre les deux standards. Ces derniers doivent conduire à des états financiers reflétant le business model à long terme de l'assurance en présentant de façon pertinente le bilan et la performance des assureurs.

23. There is a necessary trade-off between the aim of promoting a set of globally accepted accounting standards and the need to ensure these standards respond to EU needs. This is why the IAS regulation limits the Commission's freedom to modify the content of the standards adopted by the IASB.

Does the IAS Regulation reflect this trade-off appropriately, in your view? *

- Yes
- No
- No opinion

23.1. If not, do you think the IAS Regulation should allow the Commission more leeway to modify standards adopted by the IASB? What conditions should be stipulated?*

Le rapport Maystadt a évoqué la possibilité de modifier les normes de manière très prudente et encadrée. Cette possibilité est également demandée par les entreprises françaises.

Le règlement IAS actuel organise une procédure d'adoption dont la sécurité juridique n'est pas assez établie. Le « carve-out » d'IAS 39 en 2004 était une réaction exceptionnelle à un problème impactant potentiellement les modalités de financement de l'économie financière : il a pu être trouvé une solution dans le cadre du règlement de 2002 mais si ce genre d'événement se reproduit, il n'est pas garanti qu'une solution sera toujours compatible avec le règlement.

La « régionalisation » des IFRS n'est pas une option envisagée actuellement en Europe et elle n'est pas souhaitable. L'usage d'un pouvoir de modification des normes IFRS, s'il existait, devrait donc être exceptionnel pour permettre à l'UE de peser davantage sur l'évolution des IFRS par l'IASB.

Le contexte de convergence avec les grandes zones économiques, en premier lieu les Etats-Unis, a considérablement évolué depuis 2002. La première phase de convergence doit être considérée comme terminée et il est hautement improbable que le référentiel IFRS soit imposé aux marchés financiers américains dans un avenir proche.

Dans ces conditions, l'intérêt d'un référentiel international est moins marqué. Surtout, en l'absence d'évolution de la gouvernance IFRS, structure indépendante au sein de laquelle les autorités publiques ne sont pas représentées et reconnaissant encore une parité en nombre de sièges entre l'Europe et les Etats-Unis, le pouvoir d'adoption européen doit se doter d'une capacité de modification nominale qui permette de peser davantage face à l'IASB et de rendre possible l'adoption des amendements soutenus par l'Union européenne.

Une évolution du règlement IAS en ce sens est donc souhaitable.

24. Have you experienced any significant problems due to differences between the IFRS as adopted by the EU and the IFRS as published by the IASB ("carve-out" for IAS 39 concerning macro-hedging allowing banks to reflect their risk-management practices in their financial statements)? *

- Yes
- No
- No opinion

Quality of IFRS financial statements

25. What is your overall opinion of the quality (transparency, understandability, relevance, reliability and comparability) of financial statements prepared by EU companies using IFRS?*

- Very good
- Good
- Moderate
- Low
- Very low
- No opinion

25.1. Please provide any additional comments you think might be helpful.

Fournir une appréciation générale est extrêmement délicat. Il peut y avoir des écarts entre pays, entre types de société ou entre secteurs. Il est généralement admis que les informations incluses dans les notes annexes sont plus détaillée que par le passé ; même si plusieurs rapports soulignent que la mise en œuvre des normes IFRS s'avère parfois très difficile pour des PME ou ETI.

De plus, l'absence de convergence avec les US GAAP ou d'autres référentiels de pays tiers génère sur certains aspects des réticences à fournir certaines informations dans les comptes IFRS, lorsque ces informations ne sont pas fournies par les concurrents étrangers. Même lorsque les normes IFRS et US GAAP sont convergées, comme c'est le cas avec IFRS 8, des divergences de pratiques persistent, qui peuvent conduire certains émetteurs européens à modifier la façon dont les informations sont présentées.

26. Given that firms have complex business models and transactions, how would you rate financial statements prepared in accordance with IFRS in terms of complexity and understandability?*

- Very complex & difficult to understand
- Fairly complex & difficult to understand
- Reasonable
- Not complex or difficult
- No opinion

26.1. Please provide any further comments you think might be helpful, specifying any particular areas of accounting concerned, if appropriate.

Les normes IFRS sont complexes, néanmoins l'innovation juridique ou financière conduit à des transactions ou des instruments très sophistiqués. Il est nécessaire que le référentiel IFRS traite ces situations.

Cependant, autant il est nécessaire que la comptabilité soit à même de représenter les opérations telles quelles sont, c'est-à-dire également dans leur complexité, autant il conviendrait que les normes IFRS n'en accroissent pas la complexité en imposant des modes de comptabilisation s'éloignant de la réalité économique des opérations et des modèles d'affaires, ce qui est malheureusement le cas (cf. projets contrats de location, contrats d'assurances, norme IFRS 9 - investissements en action en autres éléments du résultat global sans « recyclage » en résultat).

27. How would you rate financial statements prepared using IFRS in terms of complexity and understandability – compared with other sets of standards you use?

	IFRS information is easier to understand than...	IFRS information is neither easier nor more difficult to understand than ...	IFRS information is more difficult to understand than ...	No opinion
Information under your local GAAPs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Information under any other GAAPs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

27.1. What are your local GAAPs?

Normes françaises

27.2. Please identify other GAAPs you are using as a basis for comparison.

27.3. Please provide any additional comments you think might be helpful.

Les normes IFRS sont, de manière générale, plus complexes et plus difficiles à comprendre que le référentiel comptable français.

Les normes IFRS ont connu ces dernières années des évolutions vers plus de complexité, et pour certaines, sont aujourd'hui déconnectées du droit (par exemple, IAS 11 et 18 sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires qui contrairement aux normes françaises ne s'appuient pas sur la notion de transfert de propriété). Par ailleurs, les normes IFRS ne s'appuient pas sur le business model des entreprises, contrairement au référentiel français qui a évolué pour faire davantage référence aux modèles économiques (cf. comptabilisation des quotas CO2 en normes françaises), tout en restant ancré sur le droit. De plus, l'instabilité des IFRS dans le temps nuit à la comparabilité des comptes d'une même entreprise sur plusieurs années. Enfin, les normes IFRS ont aussi conduit à une inflation des informations en annexe (cf. IAS 19), ce qui tend à nuire à la lisibilité des comptes, en vertu du principe « trop d'informations tue l'information ». Enfin, il arrive qu'elles conduisent à des solutions qui paraissent contre-intuitives comme par exemple, la hausse des performances ou des capitaux propres suite à une dépréciation des spreads de crédits sur les dettes comptabilisées en juste valeur (IAS39).

28. How do IFRS compare with other GAAPs in terms of providing a true and fair view of a company's (group's) performance and financial position?

	IFRS are better than...	IFRS are equivalent to...	IFRS are worse than...	No opinion
Your local GAAPs (as identified under question 27)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Any other GAAPs (as identified under question 27)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

28.1. Please provide any additional comments you think might be helpful.

Les principes comptables édictés dans le code de commerce français permettent tout autant que les normes IFRS de donner une image fidèle et sincère des comptes.

29. How often is it necessary to depart from IFRS under “extremely rare circumstances” (as allowed by IFRS), to reflect the reality of a company’s financial performance and position in a fairer way?*

- Often
- Sometimes
- Hardly ever
- Never
- No opinion

29.1. Please provide additional comments and examples of departures from IFRS that you have seen.

Comme l'indique la réponse synthétique, la possibilité de s'écarter des dispositions des normes ne peut être qu'exceptionnelle, puisque l'adoption d'une norme suppose de remplir notamment le critère de 'true and fair view'. L'unique cas connu d'utilisation de cette exception tenait à la matérialisation de pertes à la suite de la survenance d'un événement postérieurement à la clôture des comptes mais avant qu'ils ne soient arrêtés, dont les liens avec l'exercice précédent et l'ampleur étaient tels que l'image fidèle des comptes dudit exercice ne pouvait être assurée qu'avec la prise en compte de cet événement.

30. How would you rate the extent to which IFRS allows you to reflect your company's business model in your financial statements?*

- This is not an issue
- IFRS are flexible enough
- IFRS should be more flexible, so different business models can be reflected
- No opinion

30.1. Please explain.*

Conformément au document de recherche sur le rôle économique du business model, l'ANC considère qu'il est nécessaire de représenter l'entreprise dans une approche économique, reflétant comment l'entreprise accumule effectivement son cash-flow, ses recettes, sa valeur ultime à travers toute la durée de son processus de production pour obtenir une information plus pertinente dans les états financiers.

Since 2011, the European Securities and Markets Authority (ESMA) has been coordinating national enforcers' operational activities concerning compliance with IFRS in the EU. ESMA has taken over where the Committee of European Securities Regulators (CESR) left off.

Enforcement activities regarding companies listed on regulated markets are defined in the Transparency Directive (2004/109/EC , as subsequently amended).

31. Are the IFRS adequately enforced in your country?*

- Yes
- Yes, to some extent
- No
- Not applicable
- No opinion

32. Does ESMA coordinate enforcers at EU level

satisfactorily? *

- Yes
- Yes, to some extent
- No
- Not applicable
- No opinion

33. Has enforcement of accounting standards in your country changed with the introduction of IFRS?*

- Enforcement is now more difficult
- Enforcement has not changed
- Enforcement is now easier
- Not applicable
- No opinion

33.1. Please provide any specific relevant examples.

Les normes IFRS s'appuient sur des principes et nécessitent donc souvent de faire recours au jugement. De ce fait la surveillance de l'application des normes est plus complexe si on le compare à un système privilégiant des règles.

Face à une imprécision des textes comptables le régulateur doit désormais se tourner vers un nombre plus importants d'interlocuteurs : normalisateur national, ESMA, IASB ou IFRS IC. Du fait du « due process » suivi par l'IASB, les réponses aux questions concrètes d'application des normes peuvent prendre plus de temps à être produites, voire ne pas être produites si l'IFRS IC considère par exemple que ses critères de sélection ne sont pas réunis.

34. In your experience, have national law requirements influenced the application of IFRS in the EU country or countries in which you are active? *

- Yes, significant influence
- Yes, slight influence
- No
- No opinion
- Not applicable

35. If you are aware of any significant differences in enforcement between EU countries or with other jurisdictions, do they affect your practice in applying IFRS or analysing financial statements? *

- Yes, significantly
- Yes, but the impact is limited
- No
- No opinion
- Not applicable

36. The recitals of the IAS Regulation stress that a system of rigorous enforcement is key to investor confidence in financial markets. However, the Regulation contains no specific rules on penalties or enforcement activities, or their coordination by the EU.

Should the IAS Regulation be clarified as regards penalties and enforcement activities?*

- Yes
- No
- No opinion

36.1. Please explain.*

La révision des "guidelines" de l'ESMA va renforcer l'harmonisation des pratiques en matière de mise en œuvre des IFRS (enforcement), en revanche il conviendrait de préciser au niveau européen les pouvoirs dont doivent disposer l'ensemble des autorités de régulation assurant cette tâche d'enforcement afin que ces pouvoirs soient harmonisés.

37. Should more guidance be provided on how to apply the IFRS? *

- Yes
- No
- No opinion

Consistency of EU law

There are different types of reporting requirements in the EU (e.g. prudential requirements, company law, tax, etc.)

38. How would you assess the combined effects of, and interaction between, different reporting requirements, including prudential ones? *

En France, les autres formes de reporting demandés aux sociétés sont basées sur les comptes sociaux, établis selon les normes comptables françaises (notamment fiscalité, prévention des difficultés des entreprises, distribution des dividendes, états prudentiels individuels bancaires et assurance, participation des salariés aux résultats, informations du comité d'entreprise associant les salariés...).

Au niveau européen, les interactions entre les normes IFRS et les autres référentiels de reporting concernent notamment les reportings prudentiels.

Dans un premier temps, l'introduction des normes IFRS a permis de renforcer l'uniformisation des reportings aux superviseurs bancaires, pour ce qui est des groupes utilisant les IFRS. En effet, l'utilisation d'un langage commun a permis la mise en place de reporting standardisés, ce qui n'était pas possible sous l'emprise des normes comptables nationales. Toute cette démarche devrait permettre de réduire la charge de reporting des groupes qui y sont assujettis. Toutefois, cette réduction ne sera réellement effective que lorsque les informations recueillies par les organismes prudentiels seront établies sur la base des normes IFRS.

En assurances au contraire, l'UE a adopté la directive Solvabilité II qui prévoit que le contrôle prudentiel sera basé sur un bilan prudentiel ad hoc dit « Solvabilité » qui emprunte certains principes posés par les normes IFRS mais sera autonome. Cette déconnexion demande aux assureurs de gros efforts de réconciliation. Les interactions entre les normes comptables actuelles et futures et le référentiel prudentiel sont évidentes : lourdeur des retraitements des informations avec des objectifs différents seront communiquées au marché et au superviseur, l'entreprise aura à gérer différents objectifs dans le cadre de son pilotage stratégique.

D'une façon générale, tout élément comptable au bilan qui n'apparaît pas suffisamment pertinent en terme de supervision prudentielle fait l'objet d'un retraitement prudentiel. Quoique cette différence puisse être justifiée par la différence d'objectifs et être parfois ancienne (par exemple pour les actifs d'impôts différés), toute nouvelle divergence devrait être examinée au regard des objectifs généraux de la réglementation financière et ne pas être ignorée au prétexte de l'indépendance des objectifs du reporting comptable (cf. Q39).

39. Do you see any tensions in interaction between the IAS Regulation and EU law, in particular:

	No	Yes	To some extent	No opinion
Prudential regulations (banks, insurance companies)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Company law	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Other	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

39.1. Other - please specify.*

Les options retenues par la France dans le cadre du règlement IAS 1606/2002, ont permis de limiter les interactions des normes IFRS avec d'autres domaines du droit français.

39.2. If you answered "yes" or "to some extent", please give details and state what the main effects of these tensions are.*

Les objectifs de la réglementation prudentielle et des états financiers peuvent ne pas toujours se recouper. A titre d'illustration, il en est ainsi de la stabilité financière, qui est un impératif macro-économique des superviseurs qui ne trouvent pas nécessairement sa transcription dans la démarche « micro-économique » qui est sous-jacente à l'établissement des états financiers d'un groupe ou d'une entité considéré. Cette divergence a conduit les superviseurs à appliquer certains retraitements aux données comptables dans l'objectif d'établir ses normes prudentielles.

S'il ne permettra pas de lever toutes les différences, l'ajout de la stabilité financière comme critère d'adoption des normes IFRS devrait favoriser la convergence des approches.

User-friendliness of legislation

All standards are translated into the official EU languages before they are adopted. The Commission also regularly draws up a consolidated version of the current standards enacted by the EU (

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:02008R1126-20130331:EN:NOT>). The consolidated version does not include any standards that are not yet in force, but can be applied before the date of entry into force.

40. Are you satisfied with the **consolidated version** of *IFRS standards adopted by the EU*, which is not legally binding, or would you like to see improvements?

- Satisfied
- Need for improvements
- I wasn't aware of it
- I don't use it
- No opinion

41. Are you satisfied with the quality of **translation** of IFRS into your language *provided by the EU*

?*

- Yes
- Yes, to some extent
- No
- No opinion
- Not applicable

41.1. Please give details.

Le processus de traductions des normes IFRS en français pourrait être amélioré. En effet, la Commission européenne s'appuie actuellement sur les traductions françaises des normes IFRS produites par le Canada. Ces traductions canadiennes présentent le mérite de servir de base de travail, mais sont parfois fluctuantes : il arrive en effet que la traduction de termes anglais varie au fil du temps, sans réelle justification. Une attention particulière doit donc être apportée aux travaux de traduction européens.

La Commission européenne sollicite ensuite les services de l'ANC pour vérifier les traductions françaises, ce qui est très apprécié. Cependant, ces délais sont trop serrés (quelques jours) et ne permettent pas de réaliser un travail approfondi et de qualité. La Commission devrait saisir l'ANC suffisamment en amont. En outre, comme pour les autres textes européens, elle devrait aussi solliciter les autres pays francophones de l'UE.

General

42. Do you have any other comments on or suggestions about the IAS Regulation?

Commentaire sur question 9

Oui, le périmètre du règlement IAS qui rend obligatoires les IFRS pour les comptes consolidés des entreprises faisant appel public à l'épargne (article 4), tout en laissant la possibilité aux Etats membres de les étendre aux comptes annuels de ces sociétés ou aux comptes annuels et consolidés des autres sociétés (article 5) est approprié et équilibré. Les options données aux Etats membres sont donc satisfaisantes, car elles donnent la possibilité aux Etats membres de prendre leur décision d'étendre ou non les IFRS au-delà des comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne en fonction de leurs spécificités économiques et juridiques (lien étroit entre dispositions fiscales, juridiques et comptables par exemple) et de l'évolution de leur tissu économique.

Commentaire sur question 20

L'analyse coût/avantage sur les 10 dernières années semble impossible à réaliser dans un univers juridique, économique et financier en constante évolution.

La question ne semble pas vraiment pertinente, dans la mesure où l'objectif du règlement IAS était d'abord de garantir un degré élevé de transparence et de comparabilité des états financiers pour les comptes consolidés des entreprises faisant appel public à l'épargne. Cette comparabilité ne pouvait être assurée que par l'utilisation obligatoire d'un référentiel commun. Or, les choix possibles en 2002 étaient assez

limités : adopter le référentiel IAS en construction, adopter le référentiel américain, ou créer un nouveau référentiel européen qui aurait nécessité des années de travail avant la moindre mise en œuvre. Aujourd'hui, la question pertinente n'est plus de savoir si le choix du référentiel IFRS était ou non le meilleur, mais de tout mettre en œuvre pour améliorer l'influence de l'Union européenne sur l'IASB pour faire évoluer le référentiel IFRS afin qu'il corresponde aux besoins des sociétés européennes et réponde à l'intérêt général européen et afin d'éviter toute évolution défavorable du référentiel.

Commentaire sur question 24

Le principal problème identifié réside plus particulièrement dans les dates d'application des normes, qui peuvent être différentes d'un pays à l'autre et d'une société à l'autre, en raison des options possibles de mise en œuvre avant la date effective d'application de certaines normes. Cette question est particulièrement sensible pour les sociétés double-cotées (UE/US) qui sont amenées à anticiper l'application des normes pour se conformer à leurs obligations américaines. Ce fut le cas du « package de consolidation » où l'application anticipée dans l'UE était possible pour correspondre à la date de mise en œuvre telle que déterminée par les IFRS. Cependant, cela n'a pas constitué de problème significatif identifié.

Par ailleurs, se pose le cas de la différence permanente liée au carve-out IAS39. Son existence est justifiée par la nécessaire prise en compte de la réalité de l'économie de certaines opérations ; c'est donc l'absence « d'adaptation » qui aurait pu être à l'origine de difficultés d'application. Ceci dit, la mise en œuvre du carve-out, tel qu'il est connu pour la macro-couverture, peut générer par elle-même certaines difficultés de lecture des états financiers, plus particulièrement en l'absence de note annexe explicitant les traitements comptables appliqués et les impacts sur les comptes. Toutefois, ce dernier ne semble pas poser de difficulté aux sociétés françaises qui l'appliquent dans la mesure où ces entités françaises ne sont pas double cotées aux Etats-Unis,

De manière générale, le déséquilibre entre l'équivalence accordée par l'UE aux US GAAP et celle accordée par les Etats-Unis aux IFRS telles que publiées par l'IASB (et non aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE) est source de difficulté pour les sociétés double cotées et contraint le processus d'adoption et la souveraineté de l'UE ; dans la mesure où la principale marge de manœuvre de l'UE ne porte pas sur le fond des normes, au regard du règlement IAS actuel, mais sur la date d'entrée en vigueur. Il apparaît dès lors urgent que l'UE relance les discussions sur l'équivalence avec les Etats-Unis.

NB : 10 sociétés françaises sur 103 sociétés européennes sont double cotées.

Commentaire sur question PA1

L'adoption des IFRS a considérablement impacté le fonctionnement du

normalisateur comptable français. En effet, elle a conduit à une réforme qui a donné naissance à l'Autorité des normes comptable (ANC) en 2010 (réforme initialisée en 2007), née de la fusion du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable. La création de l'ANC avait pour objectif d'impliquer l'ensemble des parties prenantes pour dégager des positions de place pour peser dans les débats internationaux sur les normes IFRS.

Aujourd'hui, la moitié du personnel technique de l'ANC est dédié aux normes IFRS et les déplacements à l'étranger du personnel ANC sont quasiment tous dédiés aux normes IFRS (cf. réunions EFRAG).

Une commission des normes comptables internationales a été créée à cet effet et elle se réunit mensuellement. De nombreux groupes de travail associant les parties prenantes françaises ont également été constitués. Depuis 2005, l'ANC (ancienne et nouvelle formules) a ainsi organisé 524 réunions de groupes de travail sur les normes IFRS.

De même, pour l'Autorité de régulation des marchés, l'adoption des IFRS en Europe a nécessité un travail conséquent de coordination avec ses homologues européens afin de faire converger les pratiques de contrôle et de progresser vers une lecture commune des normes. Un impact similaire a été observé pour les autorités européennes de surveillance des banques et sera probablement observé pour celles supervisant les entreprises d'assurances.

Par ailleurs, l'évolution constante du référentiel IFRS contraint ces autorités à effectuer une veille vis-à-vis des projets de l'IASB et à former ses personnels.

Commentaire sur question 35

Les régulateurs de marché ont pu noter des cas isolés pour lesquels un arbitrage semblait avoir été fait entre les places de cotation. Le travail de coordination mené par l'ESMA vise à assurer des pratiques homogènes au sein de l'UE.

Commentaire sur question 37

Les normes IFRS devraient rester « principe-based ». Aujourd'hui, la principale difficulté liée à leur mise en œuvre s'explique par le fait que ces normes sont devenues de plus en plus abstraites et complexes au fil du temps, rendant ainsi l'établissement de recommandations de plus en plus nécessaire pour assurer leur lisibilité.

En l'état actuel des normes, des besoins de recommandations se font donc ressentir. Cependant, ces besoins et par conséquent les demandes de recommandations supplémentaires auprès de l'IFRS IC semblent varier en fonction des normes, certaines faisant l'objet d'un nombre significatif de demandes tandis que d'autres non. De plus, trop souvent, les exemples proposés dans le texte des normes sont trop simples et ne permettent pas d'éclairer le lecteur sur les éléments importants du raisonnement à suivre. De même, les nombreux rejets d'interprétation de l'IFRS IC couplé au délai long du traitement des demandes n'apportent pas une aide importante aux préparateurs.

Il conviendrait donc de procéder à une analyse de ces demandes, notamment au regard des commentaires apportés lors de la phase d'élaboration de la norme, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure les difficultés proviennent des principes et/ou règles des textes concernés, ou d'autres raisons (comme par exemple l'adoption du référentiel IFRS par de nouvelles juridictions, l'imprécision du texte, l'évolution des transactions que le texte est censé traiter, etc.).

Thank you for your valuable contribution.

Contact

✉ MARKT-F3@ec.europa.eu
